



# Guide : élimination des erreurs dans GERES

Date d'élaboration	21.07.2022
Version	1.0
Statut	adopté
Classification	non classifié
Auteur	Antonino Artese
Nom du fichier	Guide: élimination des erreurs dans GERES
N° du document	#377857
Titre de l'affaire	Betrieb

## **Sommaire**

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Accès à GERES .....</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>Recherche d'une erreur métier .....</b>	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>Correction d'une erreur métier .....</b>	<b>4</b>
<b>5.</b>	<b>Facturation.....</b>	<b>5</b>
<b>6.</b>	<b>Support.....</b>	<b>5</b>

## 1. Introduction

Ce guide fournit des informations sur l'élimination des erreurs signalées dans GERES qui donnent lieu à une sommation de la part de l'OIO.

Les erreurs signalées font l'objet d'une sommation

- si elles remontent à plus de trois mois avant la date de sommation,
- si elles n'ont pas été communiquées au service Support aux communes avant la date de sommation ou
- si elles ont été communiquées au service Support aux communes plus de 6 mois avant la date de sommation.

## 2. Accès à GERES

Accédez à GERES via le lien suivant :

<https://geres.be.ch/ech/>

## 3. Recherche d'une erreur métier

a) Ouvrez la rubrique « Messages reçus ».



b) Supprimez la date de début affichée dans le champ « Date de ».

c) Copiez l'ID du message figurant dans le tableau annexé au courriel que vous avez reçu, puis insérez-le dans le champ « Message ID ».

d) Cliquez ensuite sur le bouton « Chercher ».

e) Cliquez sur le message qui apparaît au bas de l'écran pour afficher les informations détaillées.

A screenshot of the search results page in GERES. The page title is 'Messages reçus'. It features several filter fields: 'Commune' (set to 'Toutes'), 'Statut du traitement' (set to 'Tous'), 'Origine' (set to 'Tous'), 'Type de message' (set to 'Tous'), and 'Événement' (set to 'Tous'). There is a 'Message ID' field containing '217311-affb2aee-e0e4-41'. A 'Date de/jusqu'à:' field is set to 'jj.mm.aaaa' with a calendar icon, and another date field is set to '10.11.2022' with a calendar icon. A 'Chercher' button is highlighted with a red box and a red letter 'd)' is placed below it. Below the filters is a table with columns: 'Commune', 'Type de message', 'Personne', 'Etat', 'Date de réception', 'Message ID', and 'Note'. The first row of the table is highlighted with a red box and a red letter 'e)' is placed to its right.

Commune	Type de message	Personne	Etat	Date de réception	Message ID	Note
Biel/Bienne	Arrivée		Erreur métier	30.06.2022 14:11:42	217311-affb2aee...	

## 4. Correction d'une erreur métier

En principe, les erreurs métier doivent être rectifiées au moyen d'une annonce de correction référencée. Lorsqu'une déclaration d'événement entraîne, du fait des règles de plausibilité, une erreur métier lors du traitement dans le registre cantonal (GERES), un rapport d'erreur du schéma eCH-0078 ou à partir de eCH-0020V3 eCH-0058 est envoyé à la commune. Pour corriger le message erroné, il faut répondre par une annonce de correction à **ce rapport d'erreur** (et NON PAS au « Messageld » de l'annonce initiale). Cette annonce de correction présente les caractéristiques suivantes :

- MessageClass = 0
- ActionCode = 4
- L'élément referenceMessageld = **<Id de message du rapport d'erreur 0078>** est communiqué dans l'enveloppe et dans le fichier des données.
- Le fichier des données utiles contient ce même message avec les données corrigées (par ex. un mariage, si un mariage erroné doit être corrigé).

Voici un exemple d'erreur qui doit être corrigée à l'aide d'une annonce de correction référencée :

L'événement « Naturalisation d'étranger » génère une « Erreur métier ». L'annonce du type de message « Correction des identificateurs », qui est ensuite transmise, se traduit par un « Message bloqué ». L'erreur métier doit être éliminée à l'aide d'une annonce de correction référencée. Après la correction, le message bloqué est automatiquement traité.

Commune ↕	Type de message	Personne	Etat	Date de réception ▼	Message ID ↕
	Corr. des identificateurs		Message bloqué	17.10.2022 07:47:28	565-20221017-07...
	Naturalisation d'étranger		Erreur métier	17.10.2022 07:47:28	565-20221017-07...

Exception : les annonces multiples d'un même type de message concernant une personne déterminée constituent une exception, comme l'expliquent les deux exemples ci-dessous.

### Exemple 1

L'événement « Correction de la relation d'annonce » est traité normalement lors du premier message envoyé à 14:44:52, mais le second message transmis pour le même type de message génère une « Erreur métier ». Puisque l'événement correspondant a été traité à réception du premier message, cette erreur doit être éliminée manuellement de sorte que le système puisse gérer les événements futurs concernant cette même personne.

Commune ↕	Type de message	Personne	Etat	Date de réception ▼	Message ID ↕
	Corr. de la relation d'annonce		Erreur métier	10.10.2022 15:21:38	254128-390b298d...
	Corr. de la relation d'annonce		Message traité	10.10.2022 14:44:52	254070-0de3c6e7...

### Exemple 2

L'événement « Correction de la relation d'annonce » transmis le 10.10.2022 à 15h21 entraîne une « Erreur métier ». Le second message envoyé pour le même type de message génère un « Message bloqué ». Pour pouvoir traiter ce message bloqué, il faut d'abord éliminer l'erreur métier.

Commune ↕	Type de message	Personne	Etat	Date de réception ▼	Message ID ↕
	Corr. de la relation d'annonce		Message bloqué	10.10.2022 15:31:10	254158-501cca10...
	Corr. de la relation d'annonce		Erreur métier	10.10.2022 15:21:38	254128-390b298d...

## Guide : élimination des erreurs dans GERES

Les annonces multiples d'un même type d'événement peuvent être éliminées manuellement par le service Support aux communes.

Aucune annonce d'événement ne doit être transmise à GERES pour des **personnes décédées ou ayant quitté la commune**. Pour ces personnes, vous pouvez uniquement transmettre à GERES des corrections de données.

Pour toute question sur les annonces de correction référencées ou en cas de doute sur l'élimination des messages erronés, veuillez vous adresser au fournisseur de votre logiciel de contrôle des habitant·e·s.

### 5. Facturation

Les « erreurs métier » donnant lieu à une sommation sont facturées

- si elles ne sont pas éliminées dans le délai imparti par courriel,
- si vous n'avez pas demandé dans le délai fixé une prolongation de délai au service Support aux communes.

### 6. Support

Veillez signaler les erreurs métier au service Support aux communes par courriel à cette adresse : [gemeindesupport.sv@be.ch](mailto:gemeindesupport.sv@be.ch).

- S'il faut supprimer le message dans GERES, cliquez [ici](#), ou
- si vous souhaitez demander une prolongation de délai unique de 6 mois du fait d'une erreur dans le logiciel de contrôle des habitant·e·s, cliquez [ici](#).

L'objet du courriel doit impérativement mentionner « Demande de délai supplémentaire pour erreur métier » ou « Demande de suppression d'annonces multiples du même type de message ».

Si vous avez des questions sur les erreurs métier ou sur les sommations, veuillez les transmettre par courriel à l'adresse [servicedesk@be.ch](mailto:servicedesk@be.ch) ou via le [portail en libre-service ITSM](#).